



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE D'ÉTAT, MINISTÈRE
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Paris, le 26 octobre 2018

N°

COMMUNIQUE DE PRESSE

François de Rugy, Agnès Buzyn, Bruno Le Maire et Didier Guillaume suspendent l'utilisation des produits phytopharmaceutiques contenant du métam-sodium

A la suite des signalements récents relatifs à quatre cas d'intoxications respiratoires concernant des personnels et des riverains d'exploitations agricoles, François de Rugy, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire, Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, et Didier Guillaume, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, ont décidé de suspendre par arrêté l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à base de métam-sodium pour une durée de 3 mois.

Cette suspension intervient dans l'attente du résultat du réexamen des conditions et modalités d'utilisation de ces produits, qui a été demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) le 10 juillet 2018.

Le métam-sodium fait partie des substances actives les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement identifiée dans le plan d'actions national sur "les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides", pour lesquelles le Gouvernement a demandé une revue scientifique par l'Anses.

Trois cas d'intoxication touchant des riverains ou employés d'exploitations agricoles sont survenus ces deux dernières semaines dans le département du Maine-et-Loire à la suite de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à base de métam-sodium. Un quatrième cas d'intoxication a également été signalé la semaine passée, dans le département du Finistère.

Selon les premiers constats des services de l'État, les préconisations d'utilisation des produits phytopharmaceutiques n'auraient pas été correctement respectées dans les cas d'intoxications recensés. Les conditions climatiques ont également pu contribuer aux incidents.

Compte tenu des incidents survenus récemment, et sans attendre les conclusions de l'Anses, prévues pour la fin de l'année, les ministres ont suspendu ce jour toute utilisation de produits de traitement des sols contenant du métam-sodium.

Cette mesure temporaire est prise à titre conservatoire pour 3 mois. Elle vise à garantir la sécurité des personnes dans l'attente des conclusions des travaux de l'Anses. Cette décision sera réévaluée à la lumière de ces conclusions.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

En savoir plus :

<http://agriculture.gouv.fr/plan-dactions-sur-les-produits-phytopharmaceutiques-et-une-agriculture-moins-dependante-aux>

Contacts presse

Service de presse de François de RUGY - Tel : 01 40 81 78 31 ; secretariat.communication@ecologique-solidaire.gouv.fr

Service de presse de Agnès BUZYN - Tel : 01 40 56 50 49 ; sec.presse.solidarites-sante@sante.gouv.fr

Service de presse de Bruno LE MAIRE - Tel : 01 53 18 41 13 ; presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Service de presse de Didier GUILLAUME - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
